



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

**Délibération n°2025-04-09-08**
**Résultat du vote**      **16 pour**

**Objet : Convention de service pour la collecte des déchets assimilés**

La commune de Briatexte est productrice de déchets assimilés au niveau de ses bâtiments publics (Mairie, salle des fêtes et complexe sportif). Afin que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet puisse prendre en charge l'élimination des déchets, il est nécessaire de le contractualiser par une convention.

Il est donc proposé au conseil d'approuver la convention de service pour la collecte des déchets assimilés de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

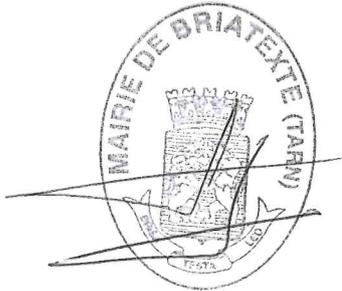
A noté, que seuls les déchets produits par la mairie en elle-même sont concernés. En effet, les bacs et colonnes servant à collecter les déchets privés des administrés de Briatexte ne sont pas passibles d'une redevance redevable par la commune.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de service pour la collecte des déchets assimilés.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

